

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 052-215200403-20230629-DEL2023_54-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023- 54**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le 29 juin, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation du projet d'un
City Park sur la Commune de
Bourbonne les Bains et choix du
lieu**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04 juillet 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 23 juin 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que la Commune a pour projet de créer un City Park.

Ce nouvel équipement permettrait d'enrichir l'offre d'activités proposées aux jeunes de la Commune, d'encourager à la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontres.

Il conviendra de déterminer les différentes activités qui seront programmées.

Dans l'immédiat, Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal d'approuver :

- Le projet de création d'un City Park sur la Commune de Bourbonne les Bains,

- Le lieu d'implantation du City Park qui se situera : rue de l'Hôtel Dieu à Bourbonne les Bains (parcelles cadastrées : AK 197, 726, 727).

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet d'un City Park sur la Commune de Bourbonne les Bains et le lieu d'implantation sera : rue de l'Hôtel Dieu à Bourbonne les Bains (parcelles cadastrées : AK 197, 726, 727).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 04 juillet 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE

Le Maire,



Monsieur André NOIROT